

Déclaration liminaire des élu-es SNUEP-FSU

CAPA avancement d'échelon des PLP

Dans la continuité de la loi travail, le gouvernement vient d'entamer les discussions autour de sa deuxième grande réforme : Apprentissage / formation professionnelle / assurance chômage. L'apprentissage, piloté par les ministères du travail et de l'Education nationale, constituera un volet important de cette loi. Les discussions pour promouvoir l'apprentissage sont menées sous le seul prisme de l'employabilité immédiate faisant complètement fi de la formation des jeunes. L'école y est attaquée de plein fouet. Au sein des groupes de travail, le SNUEP et la FSU continuent de porter avec conviction la nécessité de la valorisation de l'Enseignement Professionnel Public. Alors que le ministre annonce que la voie professionnelle sera sa seconde priorité, il s'apprête, une fois de plus, à donner des moyens aux entreprises délaissant explicitement la voie scolaire en ignorant ses réussites et ses 700.000 élèves. La vraie révolution copernicienne, ce sera quand les élites mettront leurs enfants en apprentissage dès 16 ans, voire 15 ans avec le DIMA ! On pourra alors parler d'excellence pour tous ! En attendant, le SNUEP n'acceptera pas que l'on supprime des centaines d'heures d'enseignement à toute une partie de notre jeunesse.

Les récentes décisions concernant l'accès à l'enseignement supérieur sont aussi une menace pour les bacheliers professionnels. La mise en place d'une sélection qui cache son nom pour entrer à l'université va exclure de fait les élèves de LP ne leur laissant que l'entrée en BTS comme possibilité de poursuite d'étude, mais sans donner de réels moyens pour leur offrir des places en nombre suffisant. Le « Plan étudiant », qui résulte des concertations menées à ce sujet, impose des solutions sur la préparation à l'orientation dès le lycée qui risquent encore d'alourdir la charge de travail des PLP et de dégrader nos conditions de travail, déjà mises à mal depuis de nombreuses années. Le SNUEP dénonce ces mesures qui discriminent une fois de plus les élèves de LP, scellant davantage leur destin.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPA, nous tenons à rappeler que depuis le début des années 2010, les fonctionnaires ont perdu 9 % de pouvoir d'achat du fait du gel de la valeur du point d'indice. L'action syndicale a permis une augmentation de la valeur de ce point d'indice en deux fois (0,6 % en juillet 2016 et 0,6 % en février 2017) sous le précédent gouvernement mais nous restons loin du compte d'autant que le nouveau Ministre de l'Action et des comptes publics a décidé de le geler à nouveau. Il est donc essentiel de voir s'appliquer les mesures de revalorisation des carrières et de rémunérations indiciaires obtenues par les fonctionnaires en 2016-2017. Or, le nouveau gouvernement, en plus du rétablissement du gel de la valeur du point

d'indice, a décidé de repousser d'un an l'application des mesures issues du dossier PPCR, d'imposer le jour de carence et d'augmenter de 23 % le taux de CSG sans que la compensation prévue de cette hausse soit satisfaisante. Aucune perspective d'augmentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires ne peut découler de telles mesures et le SNUEP-FSU sera partie prenante des mobilisations à venir.

Nous rappelons que le SNUEP-FSU a toujours défendu un rythme unique d'avancement pour tous les personnels et une évaluation totalement déconnectée du déroulement de carrière. Dans la nouvelle carrière mise en place en cette rentrée, les rythmes d'avancement des échelons de la classe normale sont identiques sauf au 6^{ème} et au 8^{ème} échelon où seul-es quelques « élues » pourront bénéficier d'une accélération d'un an. Nous condamnons cette bonification d'un an attribué à seulement 30% des promouvables, quotité qui est sans rapport avec la réalité qualitative des pratiques enseignantes.

Le taux de promotions accélérées prévu par les textes est de 30% pour le passage au 7^{ème} échelon et également de 30% pour le passage au 9^{ème} échelon.

Les documents font apparaître un taux de promotions accélérées de seulement 28,78% (soit 19 promu-es sur 66 promouvables) pour le passage au 7^{ème} et de 29,35% (soit 32 promu-es sur 109 promouvables) pour le passage au 9^{ème} échelon. Comme cela s'est fait jusqu'à présent, il faut que l'application des 30% conduise à une valeur approchée par excès et non par défaut. Ainsi, deux collègues supplémentaires doivent bénéficier de la bonification d'un an : un au 7^{ème} et un au 9^{ème} échelon.

Cette année, pour la dernière fois, les notes administratives et pédagogiques ont permis de classer les promouvables.

Parmi eux, quelques-uns ont trouvé fort pénalisant de ne pas pouvoir bénéficier de leur note d'inspection de l'année 2017 dans le cadre de ce projet d'avancement accéléré.

Pour les années prochaines le classement se fera sur la base des comptes-rendus des rendez-vous de carrière. Nous espérons que l'évaluation au travers des rendez-vous de carrière permettra de classer objectivement les collègues.

Le SNUEP-FSU revendique des carrières revalorisées, parcourues à un rythme unique le plus favorable aux agent-es, sans obstacle de grade.

Dans le cadre des nouvelles grilles PPCR, le SNUEP-FSU veillera à ce que l'engagement d'une carrière se déroulant sur au moins 2 grades soit formalisé et effectif, en continuant de revendiquer un déroulé de carrière sur une classe unique pour tous-tes.

Merci de votre attention.